



Révision et extension du PPRI de la Bourbeuse

Réunion d'association des collectivités territoriales

Secteur C

Belfort, le 6 décembre 2022



Ordre du jour

I. Contexte de la révision-extension du PPRI de la Bourbeuse

II. Présenter les méthodes d'élaboration des cartographies des aléas et des enjeux

III. Temps d'échange

Post-réunion

- Recueillir vos remarques et projets dans les zones d'enjeux
- **Échéance : début janvier**



Le plan de prévention du risque inondation

- **Document de planification urbaine qui réglemente l'utilisation des sols selon le risque inondation**

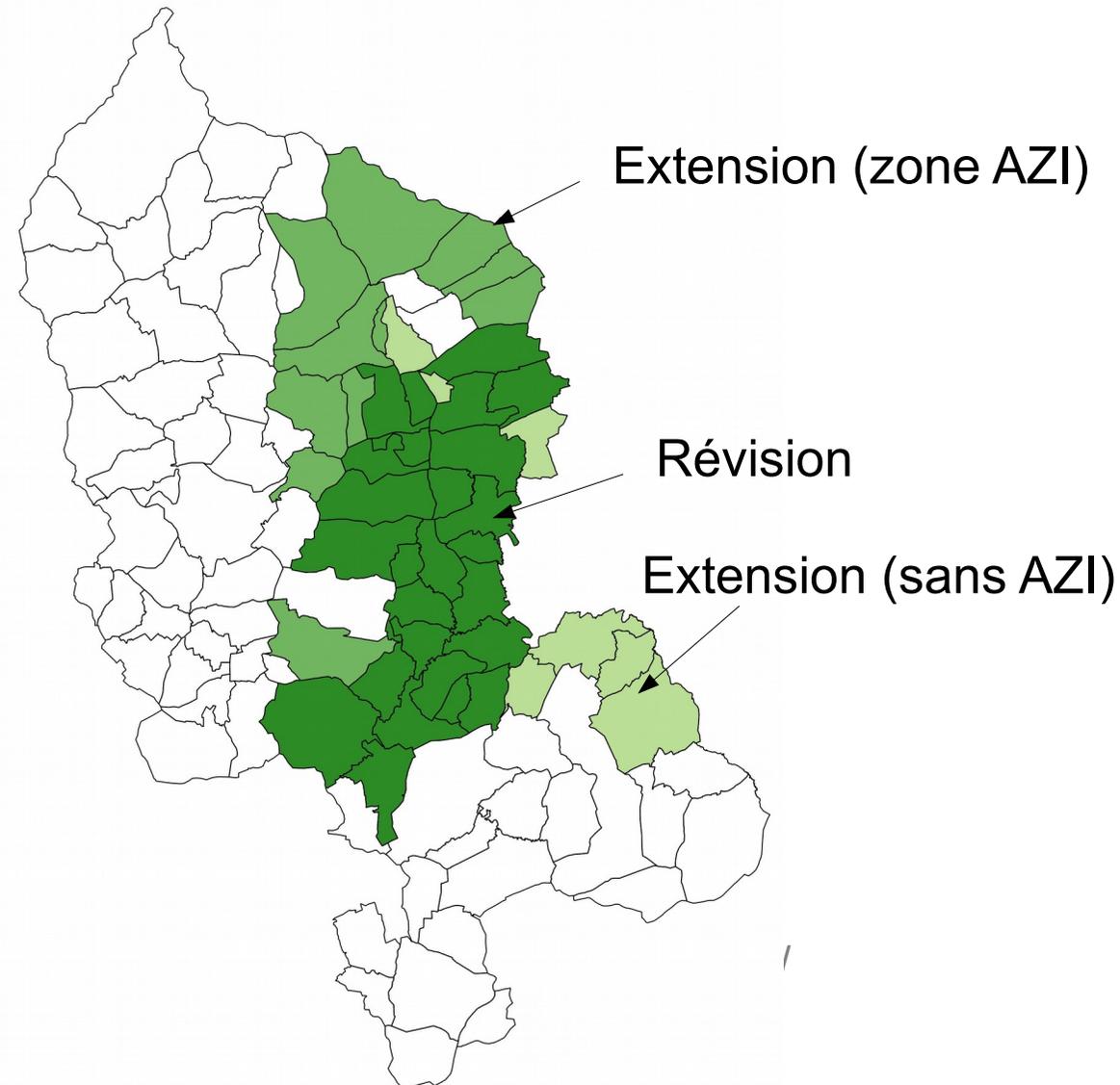
Objectifs :

- Ne pas exposer de nouveaux individus ou biens au danger
- Protéger les individus et biens déjà exposés
- Maintenir le libre écoulement et la capacité d'expansion des crues en préservant l'équilibre des milieux naturels
- Ne pas aggraver les phénomènes

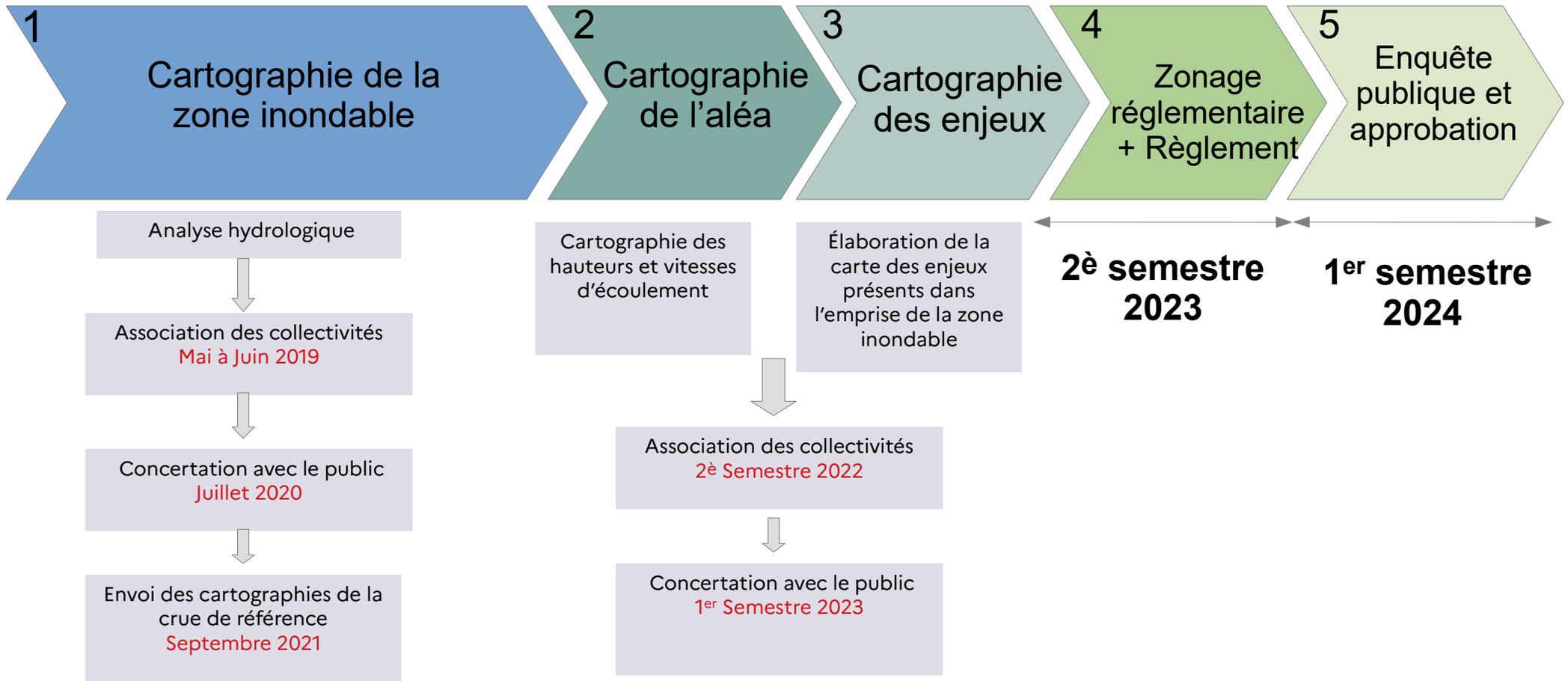


Contexte

- Territoire de Belfort : tête de bassin hydrographique – fortement impacté par le risque inondation
- PPRI Bourbeuse approuvé en 2002 : Ne couvre pas l'ensemble du bassin versant
- Procédure d'extension – révision :
 - › Extension en zone d'Atlas des zones inondables (AZI)
 - › Extension sans AZI
 - › Révision



Étapes d'élaboration du PPRI de la Bourbeuse

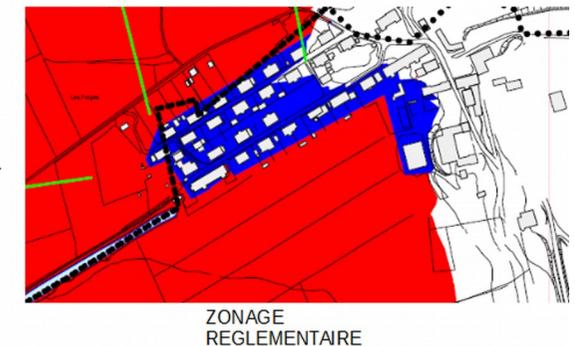
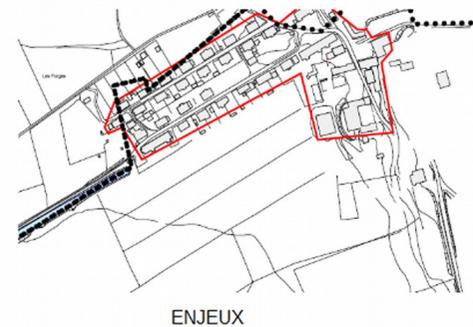




Étapes d'élaboration du PPRI de la Bourbeuse



+



L'aléa retenu pour le PPRI est le phénomène centennal ou le plus fort phénomène connu si celui-ci est supérieur



4 secteurs d'études distincts

4 secteurs – 4 méthodologies pour la définition de l'aléa

Secteur A : affluents provenant des Vosges

- ✓ Reconstitution de l'enveloppe de la crue de 1990 et de la crue 100 ans à enveloppe maximale
- ✓ Analyse hydrogéomorphologique (avec MNT), Synthèse.

• Secteur B : Aval St Nicolas et Bourbeuse

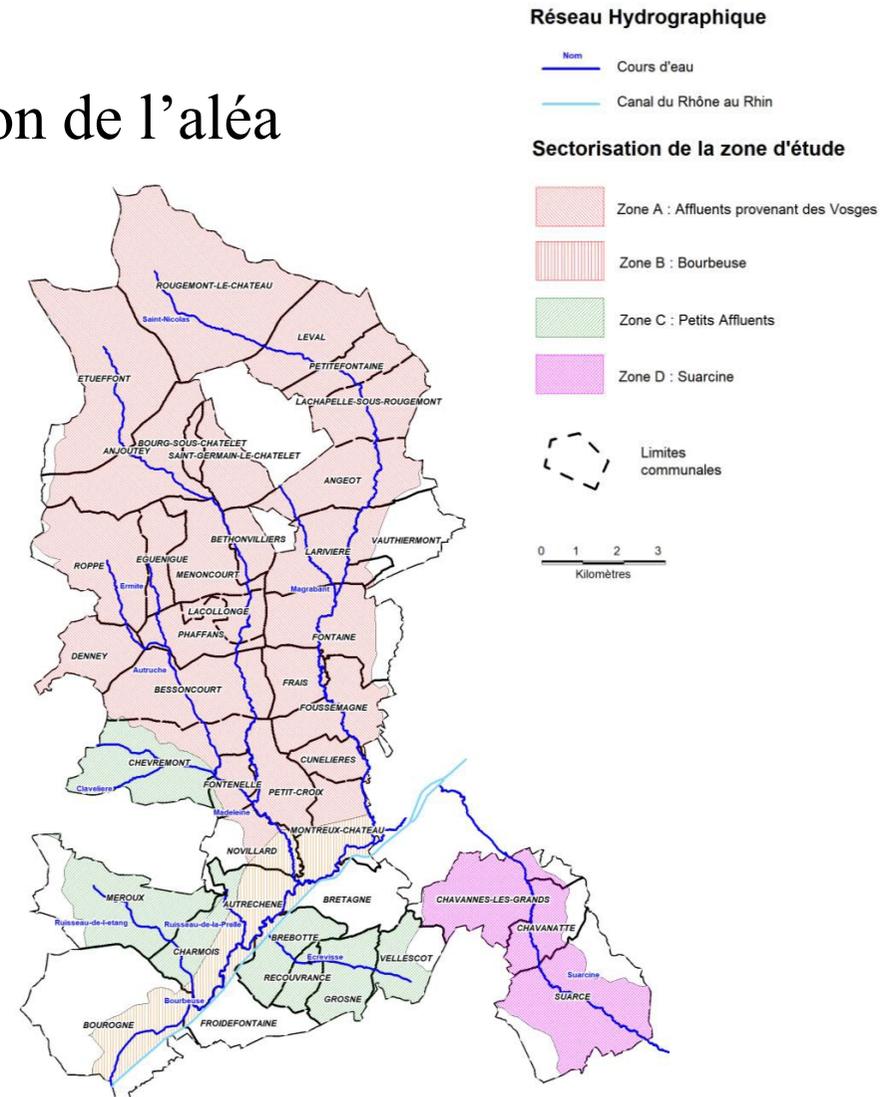
- ✓ Modélisation hydraulique, crue centennale (> 1990)

• Secteur C : petits affluents rives gauche et droite

- ✓ Analyse hydrogéomorphologique (avec MNT).
- ✓ Peu d'informations sur la crue de 1990 < Q100

• Secteur D : Suarçine

- ✓ Analyse hydrogéomorphologique





Cartographie de l'aléa

Secteur C – Emprise des zones inondables

Analyse hydrogéomorphologique

Contrôle de cohérence et affinage des contours avec :

- les quelques repères de la crue de 1990
- Les données topographiques

Reconstitution de la zone inondée (photogrammétrie échelle 1/2000)

La cartographie de l'aléa

Phase 1 : définition de l'emprise des zones inondables pour les crues de référence

➤ Sur la base de ce travail préliminaire, cartographie de **deux paramètres**

- Hauteurs d'eau

Hauteurs d'eau

-  < 0.5 m
-  Comprise entre 0.5 et 1m
-  > 1m

*Reconstitution de la ligne d'eau de référence à partir de l'emprise de la zone inondable et des données topographiques
Croisement avec les données topographiques*

- Vitesses d'écoulement

Iso-vitesses

-  Vitesses faibles: < 0.5 m/s
-  Vitesses fortes : > 0.5 m/s

*Calculs ponctuels à partir de profils en travers, et extrapolations secteur aval
secteur A → $V < 0,5 \text{ m/s}$*

➤ **Aléa** : croisement des hauteurs et vitesses

hauteur (H) vitesse (V)	H < 0,5m	0,5m < H < 1m	H > 1m
V < 0,5 m. ^{s-1}	Aléa faible et moyen	Aléa faible et moyen	Aléa fort
V > 0,5 m. ^{s-1}	Aléa fort	Aléa fort	Aléa très fort



La cartographie de l'aléa



Hauteurs d'eau

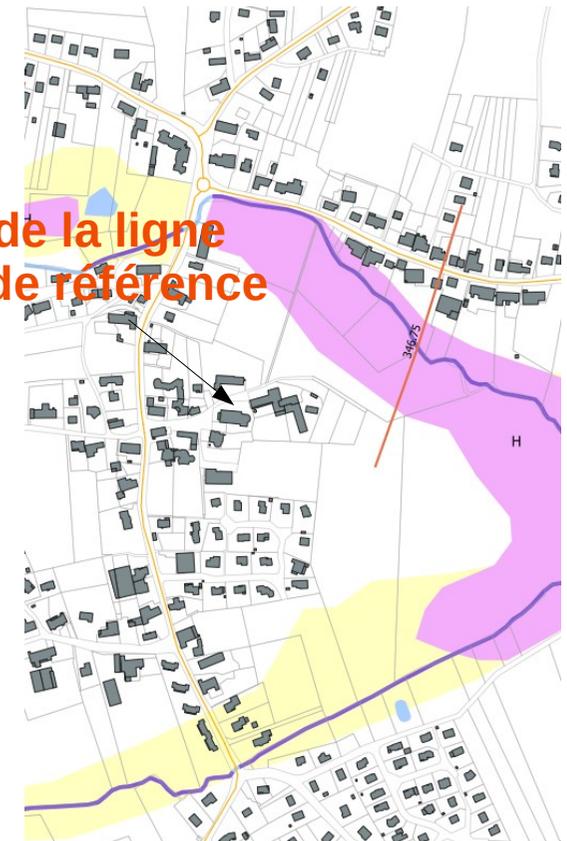
- < 0.5 m
- Comprise entre 0.5 et 1m
- > 1m



Iso-vitesses

- Vitesses faibles: < 0.5 m/s
- Vitesses fortes : > 0.5 m/s

Cotes de la ligne
d'eau de référence



Alea

- Aléa faible et moyen
- Aléa fort
- Aléa très fort



La cartographie des enjeux

Recensement :

- Bases de données,
- Photographies aériennes,
- Visites de terrain

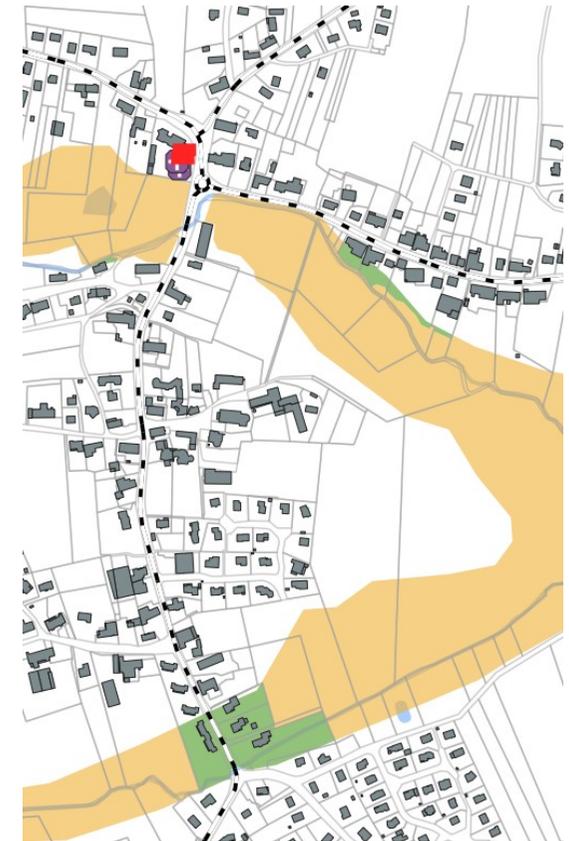
➤ Trois types d'enjeux

- Surfaciques : *occupation du sol*
- Linéaires : *infrastructures de transport*
- Ponctuels : *gestion de crise, ERP, sites sensibles, ...*

 Zones urbanisées (ZU)
 Zones non urbanisées (ZNU)

 Routes
 Autoroute
 Voies ferrées

 Installations eau potable	 ICPE
 Gendarmerie / SDIS	 Mairie
 Enseignement / Crèche	 Etablissements sensibles
 ERP	 Station d'épuration





Temps d'échange

Avez-vous des remarques ou des questions ?

Les remarques et questions pourront être prises en compte jusqu'au 4 janvier 2023

Une absence de réponse sera considérée comme une validation.